

## Communiqué de presse :

# L'intersyndical dénonce la répression à l'encontre des étudiant.es et personnels mobilisé.es de l'enseignement supérieur

Alors qu'une nouvelle journée de **mobilisation avait lieu jeudi 27 février contre les coupes budgétaires** dans l'université, à l'appel de l'AG de Rennes 2 et de l'intersyndicale de l'ESR, la préfecture a répondu pour la deuxième fois aux revendications légitimes des manifestant.es par la répression.

Après avoir **manifesté pacifiquement** en passant par différents établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, la manifestation était sur le point de se disperser au niveau de la faculté de droit, lorsqu'un **représentant politique du rassemblement national** a ostensiblement **provoqué les manifestants par un salut nazi**.

**Cette provocation a entraîné une réaction immédiate** des manifestant.es donnant un **prétexte à la police pour réprimer la manifestation**.

**Les forces de l'ordre ont ensuite chargés plusieurs fois les manifestant.es** jusque dans une petite rue afin de les entrainer dans une souricière.

**Les manifestant.es étudiant.es et personnels de l'université ont donc été retenu.es pendant plus d'une heure rue de Vincennes**, où certain.es **ont été molesté.es, et la plupart fouillé.es et contrôlé.es**, le matériel militant saisi.

**Quelques personnes** ont également été **interpellées**.

**Les organisations syndicales** Sud Éducation 35, SNES Sup Rennes 2, CGT Rennes 2, FSE Rennes, Solidaires Étudiant.es Rennes, Union Pirate **dénoncent fermement l'usage de la force à l'encontre du mouvement social** des étudiant.es et personnels, exigeants plus de moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche.

**Les organisations syndicales** Sud Éducation 35, SNES Sup Rennes 2, CGT Rennes 2, FSE Rennes, Solidaires Étudiant.es Rennes, Union Pirate **dénoncent fermement la méthode employée par les forces de l'ordre** consistant à entraver et encercler l'ensemble des manifestants dans le but de contrôler, de ficher et d'interpeller des personnes.

**Cette pratique constitue une atteinte grave au droit de manifester.**

**Les organisations syndicales** Sud Éducation 35, SNES Sup Rennes 2, CGT Rennes 2, FSE Rennes, Solidaires Étudiant.es Rennes, Union Pirate **rappellent au préfet que la liberté de manifester est un droit fondamental garanti par la constitution**.

**Les organisations syndicales** Sud Éducation 35, SNES Sup Rennes 2, CGT Rennes 2, FSE Rennes, Solidaires Étudiant.es Rennes, Union Pirate **dénoncent l'arrestation arbitraire de manifestant.es et exigent leur libération immédiate**.

**Les organisations syndicales** Sud Éducation 35, SNES Sup Rennes 2, CGT Rennes 2, FSE Rennes, Solidaires Étudiant.es Rennes, Union Pirate **appellent à poursuivre et à amplifier la mobilisation la semaine prochaine, ainsi que le 11 et 13 mars**, afin d'obtenir plus de moyen pour l'enseignement supérieur et la recherche.

## Luttons ensemble contre l'austérité

